

LE PACTE RHÉTORIQUE ET MORAL: L'EXEMPLARITÉ ET LE ROMAN À L'ÂGE CLASSIQUE

Francis Mathieu
Southwestern University

Perpétuant une tradition littéraire ancestrale, nombre de romanciers et romancières des dix-septième et dix-huitième siècles élaborent des stratégies narratives et rhétoriques reposant sur l'exemplarité afin de promouvoir leurs idées.¹ La vigueur didactique pour laquelle cet instrument de persuasion est alors loué lui vaut un immense prestige jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Compte tenu de la présence prononcée de l'exemple en littérature à travers les siècles, la critique n'a pas manqué de porter son attention sur ses multiples facettes. Néanmoins, l'état des recherches en matière d'exemplarité demeure à ce jour majoritairement cantonné aux périodes du Moyen Age et de la Renaissance.² Si l'utilisation et les formes de l'exemple ont donc suscité de nombreux travaux portant sur ces périodes, peu de chercheurs se sont penchés sur son devenir dans la littérature des deux siècles suivants.³ Nos connaissances en la matière n'en sont encore qu'à leurs balbutiements dans le genre du roman, notamment, pour lequel un examen approfondi du rôle exercé par l'exemple fait toujours défaut.

C'est cette tâche que la présente étude propose d'effectuer. Or l'abondante présence de l'exemple dans le corpus romanesque, ainsi que la myriade de commentaires qu'il suscite dans les textes des doctes et écrivains des dix-septième

et dix-huitième siècles nous permettent d'envisager une étude synthétique, qui mettra en lumière son fonctionnement rhétorique, son potentiel didactique, ainsi que son incidence morale. Face à la désaffection alors exprimée à l'encontre des préceptes formels, il s'agit d'analyser l'exemple au vu des qualités que ne cessent de lui prêter la communauté littéraire, et plus précisément les romanciers et romancières qui exploitent cette figure. Il ressort de cette analyse que l'exemple demeure un outil rhétorique très prisé, parce qu'il constitue le lieu privilégié de la morale romanesque et des entreprises d'édification. Suite à ce constat, cette étude ambitionne de démontrer que les attributs didactiques et divertissants de l'exemple en font le trait d'union, le lieu d'intersection, des notions de "plaire" et d'"instruire". L'"instruire", bien sûr, parce que l'exemple est un des instruments privilégiés des entreprises de persuasion depuis Aristote. Le "plaire", en outre, parce que l'exemple permet de prodiguer instruction et persuasion par des voies qui sont agréables aux lecteurs. L'analyse des multiples commentaires, explications et définitions qui éclairent l'utilisation de l'exemple dans le roman permet donc de jeter les bases d'une poétique de l'exemple dans le roman édifiant aux dix-septième et dix-huitième siècles.⁴

De la morale religieuse à l'édification séculaire: Le Cheminement de l'exemplarité du sermon au roman

Avant d'en venir au contexte romanesque, un bref résumé de l'histoire littéraire de l'exemple permet de saisir son évolution diachronique et d'appréhender sa pérennité à travers les siècles. Aristote est le premier à lier l'exemple au domaine de la rhétorique et à en analyser les rouages. Le philosophe théorise notamment l'exemple de type historique, dont l'autorité repose sur le postulat que le passé doit orienter notre compréhension du présent et de l'avenir: "le plus souvent l'avenir ressemble au passé" (106). Aristote propose donc de tirer d'avance les conclusions que dicte l'interprétation des événements présents après que ceux-ci aient été analysés à la lumière d'événements passés aux circonstances similaires.⁵ Au Moyen Age, l'exemple devient le cheval de bataille de la morale chrétienne sous la forme de l'exemplum. Affecté à la mise en action d'un sermon, il s'agit d'un petit texte parabolique édifiant, dont Claude Bremond offre une excellente définition: "un récit bref donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire" (37).⁶

A la Renaissance, l'exemplarité est transformée par le vent d'humanisme qui souffle alors sur l'Europe. L'exemple s'éparpille dans plusieurs directions et subit les mutations nécessaires à son adaptation aux genres narratifs laïques. Timothy Hampton a trouvé le mot juste pour décrire la nouvelle situation de l'exemple lorsqu'il explique que ses métamorphoses relèvent d'un processus de "fragmentation" (301). Ainsi, on assiste à un glissement de l'exemple des ser-

mons religieux vers les genres narratifs profanes. Le caractère narratif de l'exemplum augurait de sa rencontre avec les genres narratifs alors en gestation. C'est donc naturellement que la vocation didactique de l'exemplum se prolonge dans la nouvelle, puis dans le roman.⁷ La critique a établi des connections étroites entre l'exemplum médiéval et la genèse des genres narratifs laïques. Selon Susan Suleiman, le transfert de l'exemplum vers les genres narratifs inclut la fable, qu'elle nomme l' "homologue mondain" de l'exemplum (469). D'après John Lyons, les recueils d'exempla utilisées par les prêcheurs médiévaux se trouvent à l'origine de l'apparition des recueils de nouvelles du Moyen Age et de la Renaissance (72). De même, Jacques Bremond explique que l'exemplum joue "un rôle catalyseur [...] dans la montée en puissance d'autres genres, le conte et la nouvelle en particulier, dont il a favorisé l'essor" (28). Enfin, Kibédi-Varga établit une généalogie qui situe la nouvelle en aval de l'exemplum: "La nouvelle est bel et bien l'exemplum qui, grâce à son étendue, a fait éclater les cadres du sermon ou du plaidoyer. L'exemple, lieu de l'argumentation rhétorique, s'est fait autonome, l'élément narratif domine" (282).⁸

Un Genre en constante métamorphose: L'Exemplarité et la mosaïque romanesque des XVIIe et XVIIIe siècles

Afin de mieux cerner le domaine d'application narratif de l'exemplarité, il sera instructif de revisiter les multiples formes sous lesquelles se décline le roman à partir du dix-septième siècle. Si le roman est alors un genre pluriel, la critique, à l'initiative d'Henry Coulet, a scindé le Grand Siècle en deux périodes. Avant 1660, le roman se décline sous ses formes dites "baroques", ou héroïques, parmi lesquelles on trouve le roman pastoral, tel l'*Astrée* d'honoré d'Urfé, ou de chevalerie, tel *Cassandre* de La Calprenède. Les styles romanesques baroques se trouvent à l'origine de la majorité des critiques acerbes que le genre subira tout au long des dix-septième et dix-huitième siècles. L'héroïsme démesuré, les aventures extravagantes et les méandres de la trame narrative valent à ces romans les foudres de la critique. Si l'exemple y est le lieu privilégié d'une morale didactique, les héros et héroïnes des formes romanesques baroques constituent des modèles d'humanité excessivement exemplaire. Peu naturelle et trop parfaite, leur exemplarité n'est guère vraisemblable. Cyrus, Sappho et Astrée sont en effet des personnages archétypes, dont l'exemplarité outrancière se résume à la personnification de nobles qualités d'âme. Dans le roman baroque, l'exemple est donc à l'image des défauts pour lesquels le genre est alors malmené par la critique.

La décennie 1660-70 constitue une période charnière de l'évolution du genre, pendant laquelle apparaissent plusieurs types de romans qui se distinguent doublement de leurs prédécesseurs: la plupart des défauts habituellement dé-

noncés sont épurés, et la préjudiciable appellation de roman est contournée. Les lecteurs sont placés en présence de ce que les romanciers appellent alors des *nouvelles*, des *histoires*, des *mémoires*, voire même des *correspondances*. La critique répertorie généralement ces formes romanesques sous l'appellation de "roman nouveau".⁹ Ces nouveaux types de récits, plus courts, se veulent vraisemblables et réalistes. Les aventures rocambolesques des romans baroques cèdent le pas aux intrigues de cour. Dans un souci de rapprochement avec le quotidien des lecteurs, les sentiments héroïques sont abandonnés au profit de la sensibilité individuelle et des peintures psychologiques. Si l'exemplarité continue de servir les projets didactiques des écrivains du roman nouveau, les réformes stylistiques précédemment mentionnées consolident la force de persuasion morale des exemples qui y sont déployés. Plus réalistes, les modèles exemplaires et les anti-modèles dissuasifs mis en œuvre par les praticiens du roman nouveau contribuent à rehausser l'image de ce genre décrié.¹⁰

La Morale romanesque par l'exemple: "Des beautés naïves et sans art"

La valeur morale dont le terme "exemple" est investi, au sein des récits narratifs, dans leurs paratextes, ou dans les ouvrages théoriques consacrés au roman, nous invite à examiner ce genre à la lumière de l'exemplarité. Ainsi, les quelques échantillons suivants, choisis pour leur valeur représentative parmi les multiples occurrences, témoignent de la symbiose du roman et de l'exemple. L'évêque Camus, auteur de romans édifiants, vante la valeur des exemples qu'il propose dans les *Événements singuliers*: "tu y verras des beautés naïves et sans art, je veux dire des exemples qui empruntent toute leur grâce et leur valeur de la force et de la vérité qui les soutient" (1074). Selon l'abbé de Bellegarde, auteur des *Lettres curieuses de littérature et de morale*, on rencontre dans les romans "de très beaux sentiments de morale, et des maximes d'une haute vertu, soutenues par des exemples, qui ne manquent jamais de faire quelque impression sur l'esprit des lecteurs" (212). Desmarets de Saint-Sorlin assure dans la préface de *Rosane* que "les hommes chérissent et admirent les exemples parfaits qu'on leur propose, et se portent avec ardeur à les imiter" (109). Cependant, face à une telle affluence, une question s'impose: faut-il prendre à la lettre toutes ces déclarations de bonnes intentions?

Au dix-septième siècle, de telles déclarations sont généralement sincères. Comme le roman ne saurait alors échapper aux conventions qui régissent la littérature classique, l'instruction doit être son objectif premier. Théoricien du genre pour le dix-septième siècle, Huet souligne l'objectif didactique des bons romans, qu'il décrit comme: "des histoires feintes d'aventures amoureuses, écrites en prose avec art, pour le plaisir et l'instruction des lecteurs" (47). En revanche, la situation est plus compliquée pour le dix-huitième siècle. La pluralité des formes

romanesques s'accroît avec l'arrivée du roman libertin, qui contribue pour beaucoup à la pérennité de la mauvaise presse que reçoit le genre. Cette situation conduit certains auteurs à transformer les divers éléments du paratexte en véritables discours qui font passer leurs romans pour des traités de morale déguisés. Si certains auteurs affichent des intentions édifiantes indéniables, comme Rousseau dans *Julie ou la nouvelle Héloïse*, on peut mettre en doute les déclarations de bonnes intentions d'autres romanciers, qui brandissent l'exemplarité afin de couvrir leurs œuvres d'un voile de respectabilité. Ainsi, on peut s'interroger sur la bonne foi des déclarations que l'abbé Prévost émet dans la préface de *Manon Lescaut*: "Il ne reste donc que l'exemple qui puisse servir de règle à quantité de personnes dans l'exercice de la vertu [...]. L'ouvrage entier est un traité de morale, réduit agréablement en exercice" (27). La valeur morale de l'œuvre ne semble qu'anticiper les critiques. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de vanter le vecteur de l'instruction des romans véridiquement édifiants, une figure revient comme un leitmotiv: l'exemple. Ainsi, force est de constater que de nombreux romanciers croient aux vertus pédagogiques de l'exemple, et exploitent dans leurs œuvres les diverses formes de l'exemplarité.

"Rien ne persuade plus efficacement les hommes que l'exemple"

Les romanciers sont loin d'être les seuls écrivains à vanter les mérites de l'exemple. Une quantité impressionnante de rhétoriciens, d'auteurs de traités et autres doctes, encense cet instrument de persuasion, et ce aussi bien au dix-septième siècle qu'au dix-huitième siècle. Un examen du dynamisme rhétorique et didactique que la communauté intellectuelle confère alors à l'exemple permet de mettre en lumière les éléments qui justifient l'omniprésence de cette figure dans le roman. Pour aller à l'essentiel, deux éléments capitaux sont à retenir.

Premièrement, il ressort que l'exemple sert habilement les projets littéraires de persuasion et d'instruction. Ce postulat revient continuellement dans les textes et dans les définitions des dictionnaires contemporains. Ainsi, ce n'est pas un hasard si le *Dictionnaire de l'Académie* illustre la définition du verbe persuader par la phrase suivante: "Rien ne persuade plus efficacement les hommes que l'exemple". De même, l'exemple occupe une place capitale dans l'article "Persuader" du *Dictionnaire universel* de Furetière: "obliger quelqu'un à croire quelque chose. Cette raison, cet exemple me *persuadent*". Les articles "Exemple" des dictionnaires sont également révélateurs du statut remarquable dont jouit l'exemple. Furetière souligne l'efficacité de la démonstration que permet cet outil: "Quand on veut instruire par des paroles, le chemin est long, il est bien plus court par des *exemples*". Au siècle suivant, Rollin exprime la même idée dans son *Traité des études*: "Il est encore une autre voie plus courte et plus sûre pour

conduire les jeunes gens à la vertu ; c'est celle de l'exemple: car le langage des actions est tout autrement fort et persuasif que celui des paroles" (2 : 585).

L'article de *L'Encyclopédie* est encore plus flatteur: "Bien des gens regardent comme un instinct de la seule nature, ou comme l'effet de la constitution des organes, la force des exemples, et le penchant de l'homme à imiter" (auteur inconnu). En 1765, le rhétoricien Crevier salue le pouvoir de persuasion de l'exemple dans sa *Rhétorique française*:

Les exemples ont une très grande vertu pour persuader. Les hommes naissent avec le penchant à imiter [...]. On fait volontiers ce que l'on voit faire ou ce que l'on sait avoir été fait: et au contraire ce qui est nouveau et inouï n'obtient crédit et faveur auprès des esprits raisonnables qu'avec très grande peine. Les exemples peuvent donc beaucoup en Eloquence. (cité par Kibédi-Varga 48)

Deuxièmement, l'exemple apparaît comme l'allié incontournable de la morale et des tentatives d'édification. Dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, Fénelon confère à l'exemple un rôle des plus flatteurs dans ce domaine: "Les peintures morales n'ont point d'autorité pour convertir, quand elles ne sont soutenues ni de principes, ni de bons exemples" (22). Dans le même ordre d'idée, le *Dictionnaire de l'Académie* définit l'exemple comme "ce qui est digne d'être proposé pour l'imiter ou pour le fuir. *Exemple* de vertu" (article "Exemple"). Au siècle suivant, Féraud sera plus concis: "Prêcher d'*exemples*. Se régler sur l'*exemple* ou prendre *exemple* sur quelqu'un" (article "Exemple"). Enfin, l'article "Poésie" de *L'Encyclopédie* stipule que "l'admiration des grands exemples [...] laissent dans le coeur l'aiguillon de la vertu" (auteur inconnu).

Mais ce sont les définitions du verbe édifier qui s'avèrent les plus révélatrices de la pertinence morale de l'exemple. Elles apportent une preuve irréfutable de la pérennité de l'alliance qui lie l'exemplarité à la morale. L'exemplum chrétien, qui est alors toujours en usage, a manifestement influencé l'élaboration de ces définitions. D'après les dictionnaires, "édification" rime automatiquement avec "exemple". Le *Dictionnaire de l'Académie* définit ce verbe de la façon suivante: "Porter à la piété, à la vertu, par l'exemple, ou par le discours". De même, "édifier" est inséparable de l'exemple pour Furetière: "Se dit aussi figurément en Morale, et signifie porter à la piété par les bons discours, par les bons exemples". Richelet place le modèle exemplaire à la base de sa définition: "instruire par de bons exemples, et par une conduite sage et réglée". Au dix-huitième siècle, Féraud se contente de paraphraser l'Académie française: "porter à la piété, à la vertu, ou par l'exemple, ou par le discours". L'exemple bénéficiant d'une telle aura en matière de persuasion, d'instruction et de morale, il n'est pas surprenant qu'il contribue dans une si large mesure à la virtuosité narrative du romancier qui se donne les moyens rhétoriques de persuader et d'instruire.

Un Chemin plus court que celui des préceptes

En plus des mérites rhétoriques et édifiants que l'on confère alors à l'exemple, un autre facteur primordial vient renforcer le statut privilégié dont jouit l'exemple dans la poétique du roman. Il s'agit des sentiments de défiance exprimés à l'égard des discours dogmatiques. A une époque où la littérature sort des groupes restreints au sein desquels elle est produite pour être diffusée à un nombre toujours croissant de lecteurs, la capacité des préceptes à instruire et influencer le plus grand nombre est mise en doute. Doctes et écrivains dénoncent unanimement l'impotence des discours doctrinaires en matière de morale. En outre, préoccupés par la méfiance viscérale du public vis-à-vis des préceptes, ils doutent de leur capacité à toucher la grande masse des lecteurs. Symptomatiques de ce phénomène, les attaques proférées contre le terme "précepte" semblent incarner toute la suspicion que ressent le public à l'égard de l'autoritarisme des enseignements formels.¹¹ Les réquisitoires contre les préceptes sont tellement abondants qu'il s'agit d'un lieu commun. Ces attaques sont particulièrement virulentes dans les textes des plus grands théoriciens du roman. Ainsi, au dix-septième siècle, Du Plaisir invalide l'efficacité des préceptes dans le cadre romanesque, lorsqu'il déclare que si les nouvelles "contiennent une instruction générale, c'est par les peintures qu'elles la donnent, et non pas par les méditations ou par les préceptes" (62). Au dix-huitième siècle, Lenglet-Dufresnoy prône l'absence de toute intervention doctrinaire dans les romans, qu'il juge contre-productive: "Répandre des mœurs dans un Roman, c'est y donner des idées favorables de la chasteté et de la pudeur: non pas par des discours dogmatiques sur ces Vertus, ce serait le moyen de n'y pas réussir" (64). Mme de Staël se fait l'écho de cette opinion dans son *Essai sur les fictions*: "On peut extraire des bons romans une morale plus pure, plus relevée, que d'aucun ouvrage didactique sur la vertu" (70). Nous allons voir que ce postulat exerce une influence capitale sur la poétique des romans éducatifs de la fin du dix-septième siècle et du dix-huitième siècle.

Parallèlement, les auteurs qui adhèrent à ce lieu commun opèrent souvent une mise en opposition des exemples et des préceptes. Cette antithèse semble être héritée de Sénèque qui disait déjà: "les hommes s'en rapportent plus à leurs yeux qu'à leurs oreilles. Outre cela, longue est la voie des préceptes; courte et infailible celle des exemples" (17-18 [lettre 6, partie 5]). Doctes et écrivains comparent invariablement la vitalité des exemples au caractère rébarbatif des préceptes et ne cessent de manifester la suprématie pédagogique qu'ils accordent aux exemples sur ces derniers. Au dix-septième siècle, La Mothe Le Vayer l'exprime dans les termes suivants: "Les *exemples* qui nous émeuvent davantage que les enseignements, sont encore plus instructifs qu'eux; et ainsi le chemin de l'imitation est bien plus court que celui des préceptes" (289). Au siècle suivant, Jaucourt exprime avec éloquence la supériorité didactique de l'exemple sur les

préceptes dans l'*Encyclopédie*: “L'exemple est d'une grande efficacité, parce qu'il frappe plus promptement et plus vivement que toutes les raisons et les préceptes; car la règle ne s'exprime qu'en termes vagues, au lieu que l'exemple fait naître des idées déterminées, et met la chose sous les yeux” (article “Exemple”). En outre, l'exemple se distingue également des préceptes en matière de morale. On constate dans l'article “Exemple” de l'Académie française que “le chemin pour arriver à la vertu est plus court par les *exemples* que par les préceptes”. Le rhétoricien Bary allègue la supériorité de l'exemple dans ce domaine: “Comme les exemples touchent plus que les préceptes, ils sont comme consacrés à la morale” (cité par Bouvier 11).

L'Exemple à la croisée du “plaire” et de l’ “instruire”

Au vu de tant de témoignages illustrant la force de l'exemple d'une part, et la défiance à l'égard des préceptes d'autre part, force est d'alléguer que ces éléments ne peuvent qu'exercer une influence capitale sur la poétique du roman édifiant. Il convient alors de déterminer dans quelle mesure l'unanime prééminence accordée aux exemples sur les préceptes influence les modes d'interventions discursifs des romanciers. Les répercussions qu'entraîne ce phénomène sur les rapports régissant les interactions entre le “plaire” et l’ “instruire” dans le roman procurent une perspective idéale. On peut en effet s'attendre à ce que les romanciers qui visent à l'instruction et à l'édification dispensent leurs enseignements de la manière la moins formelle possible, afin d'éviter d'ennuyer leurs lecteurs. Ils ont donc recours à l'exemple, l'outil le plus apte à optimiser l'efficacité didactique de leurs leçons.

Il est important de souligner que le “plaire” marque l'étape initiale du processus d'apprentissage des lecteurs de romans. C'est lui qui permet de captiver leur attention et de disposer leur esprit à intégrer une éventuelle leçon. Le roman doit plaire, c'est là sa première mission, parce que s'il ne séduit pas le lectorat, il ne prodiguera aucun enseignement. En fait, doctes et praticiens du roman édifiant suggèrent d'exploiter la faculté de plaire de ce genre afin d'en maximaliser le potentiel didactique. A ce sujet, Huet précise dans son traité que le “plaire”, qui apparaît comme la raison d'être du roman, constitue en fait l'indispensable moyen d'atteindre l'instruction, l'objectif suprême du romancier: “Ainsi le divertissement du lecteur que le romancier habile semble se proposer pour but n'est qu'une fin subordonnée à la principale qui est l'instruction de l'esprit et la correction des mœurs” (47). Alors que les enseignements doctrinaires rebutent les lecteurs, l'exemple permet de prodiguer une leçon solide tout en plaisant aux lecteurs. C'est ce postulat que Huet met en relief: “Comme l'esprit de l'homme est naturellement ennemi des enseignements, il le faut tromper par l'appât du plaisir et adoucir la sévérité des préceptes par l'agrément des exemples” (47). Non seule-

ment, l'exemple est porteur d'instruction, mais il participe à la génération du plaisir.

Puisque le romancier habile doit enrichir sa poétique de stratégies narratives et discursives qui lui permettent d'instruire les lecteurs, sans toutefois nuire à la capacité de son œuvre à leur plaire, les préceptes, règles et autres vecteurs didactiques formels leur sont interdits. Or l'exemple constitue une alternative didactique idéale aux préceptes. Etant donné que cet instrument ne suscite pas les sentiments de défiance qu'inspirent les préceptes et autres enseignements de type dogmatique, l'exemple permet de concilier les exigences contradictoires du "plaire" et de l'"instruire", deux notions difficilement compatibles dans un genre d'abord réputé pour divertir.

La boucle pédagogique semble complète lorsque l'instruction, amorcée par le plaisir, est obtenue par le biais de l'exemple. Mlle de Scudéry confèrent à l'exemple une place centrale entre ces deux notions, lorsqu'elle précise qu'il faut aller du plaisir à l'instruction, par l'intermédiaire de l'exemple: "[Il faut] aller du plaisant à l'utile, et du divertissement à *l'exemple*" (143). Si l'exemple convient si bien au "plaire", et par extension à l'"instruire", c'est qu'il s'insère imperceptiblement dans la narration. On peut même affirmer qu'il *est* la narration, lorsqu'il est incarné par des personnages et des actions qui sont façonnés comme des modèles incitatifs ou dissuasifs, porteurs des préceptes de la leçon. Le succès pédagogique du roman édifiant semble donc reposer sur la représentation d'exemples qui soient agencés de manière à respecter l'appétit du lecteur pour le divertissement romanesque.

L'Exemple "préceptualisé": Le Langage des actions et le pouvoir sensoriel des images

En matière d'exemplarité didactique, l'art du romancier ou de la romancière consiste donc à remodeler les préceptes de son message didactique en d'éloquents exemples. Le résultat obtenu correspond alors à ce que l'on nommera un exemple "préceptualisé", par l'intermédiaire duquel l'auteur entrelace la théorie et la pratique. Ainsi, on peut admettre que les exemples sont aux préceptes ce que la pratique est à la théorie. Façonner les préceptes en exemples semble correspondre au programme qu'expose Mme de Villedieu dans la préface des *Annales galantes*, lorsque l'écrivaine déclare vouloir "enchâsser des préceptes utiles dans les exemples que je propose" (1086).¹² Sorel mentionne également ce procédé dans *De la connaissance des bons livres*: "[Les exemples] sont des enseignemens tres persuasifs pour nous faire quitter le mal, et nous porter au bien, voyant que les préceptes y sont utilement joints aux exemples" (70). Selon Lenglet-Dufresnoy, l'exemple préceptualisé est précisément ce qui fait la force du roman:

Ainsi [les avis des éducateurs] ont un air dogmatique et magistral, qui porte avec soi une force de sécheresse plus rebutante pour les jeunes personnes que pour celles qui sont plus avancées [...] parce qu'ils ne sont point animés par l'exemple, qui augmente souvent la force du précepte, lorsqu'ils montrent en combien de manières on le peut pratiquer ; et c'est là ce qu'on trouve dans les Romans. (82)

L'exemple préceptualisé atteindra son apothéose avec *Julie ou la nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau.¹³ Un fervent admirateur du philosophe, Pierre de La Roche, a pertinemment saisi la teneur didactique et rhétorique de l'exemple dans cette œuvre, lorsqu'il fait la déclaration suivante dans sa lettre: "Les exemples sont des préceptes, surtout lorsque ces exemples sont présentés par Jean-Jacques Rousseau" (cité par Labrosse 41). Or dans *Emile*, Rousseau exprime justement la nécessité de traduire les préceptes en exemples: "Maîtres, peu de discours ; mais apprenez à choisir les lieux, les temps, les personnes, puis donnez toutes vos leçons en exemples, et soyez sûr de leur effet" (274). Les préceptes mis en exemples se trouvent alors débarrassés de la lourdeur associée à leur caractère doctrinal. Furtif, l'exemple incite à l'approbation, là où le précepte cherche à contraindre. L'effet éventuel de l'exemple sur le lecteur n'est donc nullement entravé par un quelconque air d'obligation ou de commandement. Ainsi, l'absence d'autorité est un des gages de son succès rhétorique et didactique.

Non seulement l'exemple camoufle-t-il les préceptes, il permet en outre de les mettre en action. Les préceptes deviennent alors tangibles et accessibles, ce qui conduit Lenglet-Dufresnoy à affirmer que dans le cas des exemples préceptualisés "tout soutient le précepte, en fait voir l'usage et l'application. On peut dire alors que le précepte est vivant, et ceux-là font bien plus d'effet que les autres" (82). La tentative de persuasion par l'exemple s'appuie en effet sur la mise en action des préceptes soutenus par l'auteur, ce qui conduit Rollin à affirmer que l'exemplarité est "le langage des actions" (2 : 585). Or ce dit langage des actions présente également l'avantage de mettre les préceptes en image, dans la mesure où le lecteur est invité à imaginer, à visualiser le personnage exemplaire et ses actes. Comme l'explique Gilles Declercq, "l'évidence de l'exemple se fonde sur le pouvoir sensoriel de l'image" (107). A partir des images ainsi formées dans son esprit, le lecteur intègre plus aisément les principes de la leçon.

Grâce à l'exemple, les auteurs de romans peuvent manœuvrer de manière à faire passer subrepticement leur leçon. Celle-ci est en effet offerte d'une manière naturelle, et puisque le lecteur reconstitue lui-même un précepte que l'on n'a pas eu à lui mettre en toute lettre sous les yeux, la leçon produit son effet sans avoir l'air d'être une leçon. Or d'après l'article "Education" de Dumarsais dans l'*Encyclopédie*, cet élément s'avère pédagogiquement primordial: "[Le maître] doit savoir saisir à propos le moment où la leçon produira son effet sans avoir l'air de leçon". D'où l'importance d'éviter d'instruire par les préceptes, comme

Rousseau le souligne dans *Emile*: “[Le précepteur] ne doit pas donner de préceptes, il doit les faire trouver” (26). C’est là qu’intervient le processus d’induction. Cette opération sophistiquée procure l’avantage de tromper le lecteur de roman pour son propre bien, dans la mesure où l’auteur laisse supposer à son lecteur que c’est lui-même qui est parvenu aux conclusions qui s’imposent. Comme l’a pressenti Claude Labrosse dans le contexte de son étude de la réception de *Julie*, “Lire revient donc ici, pour l’essentiel, à reconnaître et à développer à travers l’appareil narratif et figuratif du roman la teneur morale d’un précepte” (42). Or c’est l’exemple, en particulier, qui permet au lecteur d’effectuer une telle opération herméneutique. Le lecteur est alors beaucoup plus enclin à accepter ces conclusions si elles paraissent être le fruit de sa propre réflexion, qu’il ne le serait si ces dernières étaient directement assénées par l’auteur. L’exemple évite donc aux romanciers de pratiquer une intervention directe, avantage de taille, étant donné que les préceptes constituent les marqueurs d’une médiation qui semblerait suspecte ou mal venue au lecteur. Crevier met en relief cet avantage dans sa *Rhétorique française*: “[Les exemples] ont ce double avantage sur les raisonnements, qu’ils entrent plus aisément dans les esprits, et sont moins suspects aux auditeurs” (cité par Kibédi-Varga 48).

Cette stratégie ne requiert pas un travail d’analyse conséquent de la part du lecteur, car le processus d’induction permet de déchiffrer intuitivement les préceptes que l’auteur a mis en exemples. Les exemples préceptualisés agissent comme une encre invisible qui apparaît dans l’esprit du lecteur une fois que les exemples ont produit l’effet désiré. Ce véritable tour de passe-passe rhétorique permet aux auteurs de roman de prêcher une morale ou d’édifier d’une manière d’autant plus efficace qu’elle est subreptice. En somme, dans le contexte romanesque, l’exemple constitue un discours qui ne dit pas son nom. Il correspond à des préceptes, masqués ou maquillés pour ne pas avoir l’air d’être ce qu’ils sont vraiment.

L’exemple présentant tous les avantages didactiques et rhétoriques mentionnés précédemment, il n’est donc pas surprenant qu’il devienne l’outil par excellence du roman édifiant, dont l’instruction des lecteurs constitue le principal objectif. Grâce à la propension à plaire de ce genre, l’auteur visant l’édification morale s’efforce donc de labourer l’esprit de son lecteur, afin de créer un terrain favorable à la réception des exemples qui véhiculent le contenu instructif de son œuvre. La prochaine étape de cette étude consiste à se pencher sur des cas particuliers, afin d’étudier la manière par laquelle les romanciers et les romancières des dix-septième et dix-huitième siècles ont intégré l’exemple dans leurs fictions romanesques respectives, et d’identifier quels sont les objectifs que servent leurs exemples. Les candidats à un tel examen abondent: songeons aux œuvres romanesques chargées de didactisme et de morale de Mme de Villedieu, Mme de

Lafayette, Fénelon et Rousseau, pour ne citer que quelques-uns parmi les plus illustres auteurs qui ont mis l'exemple au service de l'édification.

NOTES:

¹ A l'aide d'exemples savamment agencés, un auteur cherche à agir sur l'esprit des lecteurs pour les gagner à une opinion, pour leur faire éprouver une émotion porteuse d'instruction, ou pour susciter une volonté d'imitation ou de dissuasion. L'exemple compte donc deux versants: soit il vante les mérites d'un modèle à suivre, soit il dénonce les dangers d'un anti-modèle censé générer un effet dissuasif. Pour ce qui est de sa configuration, l'exemple est incarné par un personnage et ses actions, dont la conception est arbitrée par la capacité de ce modèle à la distinction. L'efficacité didactique et rhétorique de l'exemple repose sur l'induction: processus cognitif qui consiste à remonter des faits proposés jusqu'au précepte ou à la leçon qu'un auteur ambitionne de prodiguer.

² Les études des médiévistes sont des plus fécondes. Claude Bremond a même créé le néologisme "exemplologue" afin de dénommer les chercheurs qui se concentrent sur cette figure. Les travaux portant sur la Renaissance couvrent une période charnière de l'exemplarité, parce que c'est alors qu'intervient son glissement des sermons religieux vers les genres narratifs laïques.

³ Seuls quelques rares critiques se sont aventurés dans ce domaine, dont John Lyons, à qui nous devons les travaux les plus développés à ce jour. Le critique traite de l'exemplarité dans les œuvres de Descartes, Pascal et Mme de Lafayette.

⁴ Au siècle des Lumières, les romans édifiants se font moins nombreux, mais figurent parmi les bestsellers du siècle. Il faut par exemple songer à *Télémaque* de Fénelon ou à *Julie ou la nouvelle Héloïse* de Rousseau.

⁵ L'exemple connaît ensuite une phase latine avec Quintilien, Sénèque et Cicéron, mais ces derniers ne font guère plus que raffiner les conclusions d'Aristote.

⁶ De nombreux recueils d'exempla sont assemblés tout au long du Moyen Age. De telles anthologies permettent aux prêcheurs de sermons de peaufiner leurs moyens de persuasion, en mettant à leur disposition tout un corpus d'exempla. Les membres du clergé disposent ainsi d'une réserve d'exempla quasiment inépuisable, grâce à laquelle ils sont en mesure de varier plus aisément les exemples dont ils pouvoient leurs sermons. L'inspiration des auteurs d'exempla médiévaux est tout aussi sensible à l'influence des muses profanes que chrétiennes. Si le contexte biblique fournit la majorité des exempla, un grand nombre d'entre eux sont également issus de la tradition antique et d'événements contemporains.

⁷ Si l'on en croit Jacques Bremond, ce mouvement aurait été esquissé dès le quatorzième siècle, quand les recueils d'exempla ont commencé à gagner un lectorat plus vaste que les seuls membres du clergé: "d'instruments de prédiction, ils deviennent en outre ouvrages de lecture, tant pour l'édification morale que pour le divertissement ou la satisfaction de curiosités historiques" (64). Marie-Claude Malenfant précise même que dans certains cas, les prêcheurs avaient été accusés d'avoir converti les exempla en "historiettes plaisantes" (30).

⁸ Autre manifestation du phénomène de fragmentation de l'exemplarité, la résurgence des auteurs anciens amène les écrivains du seizième siècle à parsemer leurs textes d'exemples issus de la littérature antique. Or certains auteurs, à l'image de Montaigne, finissent par remettre en question la prépondérance de tels exemples. Pour ces derniers, l'expérience des hommes de leur siècle, voire même leur propre expérience, devient la base de la formation des exemples. Comme Karlheinz Stierle l'explique, les sources antiques finissent par ne plus détenir les clés de la persuasion, et on assiste à une mutation qui voit "l'autorité être remplacée par l'authenticité" (586).

⁹ Pour un examen détaillé, se reporter aux excellentes analyses d'Henri Coulet dans *Le Roman jusqu'à la Révolution* (208-15).

¹⁰ Bien que le roman gagne en réalisme après 1660, la question de la vraisemblance demeure un sujet de contention. Nombre de romans nouveaux, même s'ils sont amplement plus réalistes que leurs prédécesseurs baroques, sont néanmoins taxés d'invraisemblance, comme l'illustre le célèbre cas de *La Princesse de Clèves*. Afin d'expliquer l'impression faite sur les lecteurs de cette période, Gérard Genette définit la vraisemblance en relation avec la maxime: "Le récit vraisemblable est donc un récit dont les actions répondent, comme autant d'application ou de cas particulier, à un corps de maximes reçues comme vraies par le public auquel il s'adresse" (76). Pour ce qui est de *La Princesse de Clèves*, Gérard Genette en déduit que "la conduite de la princesse est donc incompréhensible en ce sens précis qu'elle est une *action sans maxime*" (75).

¹¹ Notons à cet égard que les définitions contemporaines du mot "précepte" ne manquent pas de faire référence au caractère autoritaire de ce terme. Féraud avance comme synonymes les termes "règle", "enseignement" et "commandement". Le chevalier de Jaucourt propose dans l'*Encyclopédie* que "Le précepte indique plus précisément l'empire sur les consciences; il désigne quelque chose de moral qu'on est obligé de suivre". Il précise également que le précepte relève "du style doctrinal".

¹² Précisons que d'après Furetière, "enchâsser" signifie "mettre [...] dans quelque chose qui retienne la chose enchâssée. Se dit aussi figurément en choses morales. Cet avocat a bien enchâssé ce passage de la bible, cette autorité dans son discours" (article "Enchâsser").

¹³ Étant donné que la réception de ce roman est vraisemblablement celle qui est la mieux documentée pour la période de l'Ancien Régime, il est possible d'analyser l'effet que les exemples préceptualisés de Rousseau ont eu sur le lectorat de Julie.

OUVRAGES CITÉS

- Académie française. *Dictionnaire de l'Académie française (seconde édition, 1695)*. Genève: Slatkine Reprints, 1968.
- Aristote. *Rhétorique*. 3 vols. Paris: Les Belles Lettres, 1973.
- Bellegarde, Jean-Baptiste Morvan de. "Lettres curieuses de littérature et de morale". *Pour et contre le roman : Anthologie du discours théorique sur la fiction narrative en prose du XVIIIe siècle*. Ed. Günter Berger. Tübingen: Papers on Seventeenth-Century French Literature, 1996. 201-02.
- Bouvier, Michel. *La Morale classique*. Paris: Champion, 1999.
- Bremond, Claude, et Jacques Le Goff. *L' "Exemplum"*. Brepols: Turnhout, 1982.
- Camus, Jean-Pierre. "Les Événements singuliers". *Nouvelles du XVIIIe siècle*. Ed. Raymond Picard et Jean Lafond. Paris: Gallimard, 1997. 1070-75.
- Coulet, Henri. *Le Roman jusqu'à la Révolution*. New York: McGraw-Hill, 1967.
- Declercq, Gilles. *L'Art d'argumenter: Structures rhétoriques et littéraires*. Paris: Editions Universitaires, 1993.
- Desmaret de Saint-Sorlin, Jean. Préface. *Rosane : Poétiques du roman*. Ed. Camille Esmein. Paris: Champion, 2004. 105-12.
- Diderot, Denis and Jean Le Rond D'Alembert, eds. *L'Encyclopédie*. 27 March 2008
<<http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/encyc/>>.
- Du Plaisir. *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style*. Genève: Droz, 1975.
- Fénelon, François de Salignac de la Mothe. *Œuvres*. Paris: Gallimard, 1983.

- Féraud, Jean-François. *Dictionnaire critique de la langue française*. Marseille: Mossy, 1788-89.
- Furetière, Antoine. *Dictionnaire universel*. Genève: Slatkine Reprints, 1970.
- Genette, Gérard. *Figures II*. Paris: Seuil, 1969.
- Hampton, Timothy. *Writing for History: The Rhetoric of Exemplarity in Renaissance Literature*. Ithaca: Cornell UP, 1990.
- Huet, Pierre-Daniel. *Lettre-Traité sur l'origine des romans*. Paris: Nizet, 1971.
- Kibédi-Varga, Aron. *Rhétorique et littérature: Etudes de structures classiques*. Paris: Didier, 1970.
- Labrosse, Claude. *Lire au XVIIIe siècle: La Nouvelle Héloïse et ses lecteurs*. Lyon : PU de Lyon, 1985.
- La Mothe Le Vayer, François de. *Œuvres*. Vol. 1. Genève: Slatkine Reprints, 1970. 7 vols.
- Lenglet-Dufresnoy, Nicolas. *De l'usage des romans*. Genève: Slatkine Reprints, 1970.
- Lyons, John. *Exemplum: The Rhetoric of Example in Early Modern France and Italy*. Princeton, NJ: Princeton UP, 1989.
- Malenfant, Marie-Claude. *Le Statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme*. Saint-Nicolas: Presses de l'Université Laval, 2003.
- Prévost, Antoine-François. *Manon Lescaut*. Paris: Pocket, 1998.
- Richelet, Pierre. *Dictionnaire français*. Genève: Slatkine Reprints, 1970.
- Rollin, Charles. *Traité des études: Œuvres complètes*. Paris: Ledoux et Tenré, 1819.
- Rousseau, Jean-Jacques. *Emile ou de l'éducation*. Paris: Garnier-Flammarion, 1961.
- Scudéry, Madeleine de. Préface. *Ibrahim: Poétiques du roman*. Ed. Camille Esmein. Paris: Champion, 2004. 137-49.
- Sénèque. *Lettres à Lucilius: Tome I (livres I-IV)*. Trans. Henri Noblot. 6 vols. Paris: Société d'Édition Les "Belles Lettres", 1959.
- Sorel, Charles. *De la connaissance des bons livres*. Rome: Bulzoni, 1974.
- Staël, Germaine de. *Essai sur les fictions. Œuvres complètes*. Paris: Firmin Didot Frères, 1836.
- Stierle, Karlheinz. "Three Moments in the Crisis of Exemplarity". *Journal of the History of Ideas* 59 (1998): 581-95.
- Suleiman, Susan. "Le Récit exemplaire: Parabole, fable, roman à thèse". *Poétique: Revue de théorie et d'analyse littéraires* 32 (1977): 468-89.
- Villedieu, Marie-Catherine de. "Annales galantes". *Nouvelles du XVIIe siècle*. Ed. Raymond Picard et Jean Lafond. Paris: Gallimard, 1997. 1085-86.